

Chapitre 94

Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; constructions préfabriquées

Siège

du type utilisé dans les véhicules automobiles, pour tracteur ou machine agricole (par ex. moissonneuse-batteuse), rembourré et à suspension hydraulique.

594.23.1991.2

9401.2000

Fauteuils

avec bâti en bois, rembourrés et entièrement recouverts de cuir reconstitué, montés sur roulettes en fonte de zinc, pourvus d'un vibreur électrique incorporé dans le bâti, pour le massage et la relaxation lors de l'utilisation. 594.31.1987.2

9401.6100

Siège

avec bâti en bois et muni d'accoudoirs en aluminium brossé, rembourré et recouvert d'une feuille de matières plastiques, équipé d'un système audio, d'un panneau de commande latéral et de prises d'entrée/sortie, utilisable avec des consoles ou machines de jeu vidéo, des récepteurs de télévision ou des récepteurs de télévision par satellite, ainsi que des lecteurs de DVD, des lecteurs de disques compacts, des lecteurs MP3 ou des lecteurs de cassettes vidéo.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.47.2012.2



9401.6100

Balanoire pour bébés

fixée à un bâti en métal peint avec des raccords en matières plastiques et conçue pour être posée sur le sol. Elle fonctionne au moyen de piles et peut être réglée à six vitesses différentes. Elle comprend des jouets et un appareil musical. Le siège est rembourré et comprend un harnais de type ceinture pour que l'enfant soit en sécurité.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.91.2015.2



9401.7100

Chaise-longue

pour le jardin et le camping, constituée d'un bâti pliable pourvu de pieds en forme d'étriers en tubes d'acier non inoxydable, zingués, avec rembourrage, la partie de tête réglable entre la position verticale et horizontale représente environ le tiers de la surface de couchage. 594.34.1987.2

9401.7100

Siège pour bébés

en forme d'anneau rembourré, recouvert de matières plastiques et suspendu par trois ressorts recouverts à trois grands poteaux en acier, incorporant un dispositif d'éclairage, un système de diffusion de musique et des jouets. Ces poteaux sont reliés à une base tubulaire ronde en acier. Il est conçu pour les nourrissons pouvant tenir leur tête sans aide extérieure mais qui ne sont pas capables de marcher.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.90.2015.2



9401.7100

Siège pour bébés

doté d'un cadre en métal et recouvert de matière textile, incorporant des jouets, un mécanisme de vibration et un système de diffusion de musique. La partie inférieure du cadre (les pattes) est courbée pour permettre au siège d'osciller et d'être converti en berceuse. La chaise peut être bloquée dans une position l'empêchant d'osciller.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.88.2015.2



9401.7100

Siège pour bébés

doté d'un cadre en métal et recouvert de matière textile. Il incorpore un mécanisme de vibration, un système de diffusion de musique et une barre à jouets amovible. Il est conçu pour les nourrissons jusqu'à ce qu'ils soient capables de se tenir en position assise.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.89.2015.2



9401.7100

Gradins mobiles ou portables

susceptibles d'être déplacés à différents endroits en cas de besoins de sièges temporaires ou reconfigurables. Ces gradins comprennent un système d'actionnement intégré qui permet de les lever ou de les abaisser. Les gradins peuvent être tractables sur route ou conçus pour être déplacés dans un même lieu.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 k) de la Section XV et Note 2 du Chapitre 94) et 6. 710108.10.2022.6



9401.7900

Gradins ou estrades fixes

en aluminium composés de rangées de bancs disposés en étages successifs, que l'on trouve aux abords des terrains de sport et autres sites d'accueil de spectateurs. L'assise est formée de planches en métal. Les gradins présentent une structure ouverte.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 k) de la Section XV et Note 2 du Chapitre 94) et 6. 710108.10.2022.3



9401.7900

Siège

de construction simple, pour machine agricole non automotrice, en principe en métaux communs, non rembourré. 594.22.1995.2

9401.7900

Siège

coque d'un seul tenant, composée d'une assise et d'un dossier, moulée en matière plastique, rembourrée et recouverte de cuir artificiel ou reconstitué, avec plusieurs points de fixation sur le dessous du siège, destinée à être montée directement sur divers véhicules et machines (par ex. tricycles électriques, machines de nettoyage, véhicules pour invalides). Si nécessaire, un rail de réglage ou un ensemble de ressorts peut être monté en dessous. Il ne s'agit pas d'un siège du type utilisé pour les automobiles.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (note 2 b) du chapitre 94), 2 a) et 6. 311.21.308.2019.4



9401.8000

Sièges de sécurité

destinés au transport des bébés et des enfants à l'intérieur des véhicules automobiles ou d'autres moyens de transport. Ils sont amovibles et sont fixés aux sièges des véhicules aux moyens des ceintures de sécurité et d'une courroie d'arrimage.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.79.2003.2



9401.8000

Housses pour sièges de véhicules automobiles

constituées d'un assemblage de pièces en cuir, en tissu ou en matières plastiques. Ces housses sont dotées de plusieurs éléments de fixation et incisions qui leur permettent de se fixer et de s'adapter à l'armature du siège. Elles servent de revêtement permanent des sièges pour des véhicules automobiles spécifiques. Après montage des sièges, les housses ne peuvent être retirées sans démonter les sièges.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.8.2016.3



9401.9900

Dossiers

d'appui pour lits de malades, constitués par un cadre de fer tendu de tissu et rembourré, et par un dispositif permettant de régler l'appui sans à-coups, ce dispositif comprenant une chambre à air comprimé, une pompe électrique et un interrupteur manuel. 594.33.1987.2

9402.9000

Classeurs métalliques

se posant sur le sol, comportant une série de boutons-poussoirs pour la commande d'un dispositif électromécanique incorporé qui amène à la hauteur voulue le "plateau" choisi contenant les documents à consulter. 615.101.1987.2

9403.1000

Armoire en acier

(dimensions (H x L x l): 2000 mm (45 RU - « Rack Unit ») x 600 mm x 600 mm), conçue pour être placée sur le sol et présentant les spécifications suivantes:

- une porte avant en verre, verrouillable;
- une face arrière ouverte;
- un fond ouvert (sans base);
- deux portes latérales en acier verrouillables et amovibles permettant de placer les armoires côte à côte et en démontant les portes adjacentes, d'interconnecter les équipements placés dans les armoires;
- quatre poteaux perforés vissés aux parois latérales de l'armoire servant pour la fixation par boulonnage des équipements à intégrer.

L'armoire est présentée avec des panneaux enfichables (50 prises voix), ces derniers n'étant pas montés à l'intérieur, pour faciliter le transport, mais destinés à y être installés. Postérieurement, d'autres appareils et équipements, qui ne sont pas présentés avec l'armoire, seront également montés à l'intérieur de l'armoire, à savoir un interrupteur, un panneau d'alimentation, des prises électriques, des supports des contacts de pontage/de câbles et un routeur.

Les panneaux enfichables présentés avec l'armoire sont classés séparément.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6.

Voir aussi la décision "Panneau enfichable (50 prises voix)", n° 8536.9000.

304.77.2014.2



9403.2000

Armoire en acier

(dimensions (H x L x l): 605 mm (12 RU - « Rack Unit ») x 600 mm x 600 mm), conçue pour être montée sur un mur et présentant les spécifications suivantes:

- une porte avant vitrée et verrouillable;
- une face arrière ouverte (l'arrière est fixé au mur);
- deux poteaux perforés vissés aux parois latérales de l'armoire servant pour la fixation par boulonnage de l'équipement à intégrer;
- un dessus et un fond perforés afin de faciliter la circulation de l'air;
- un emplacement spécial, prévu au bas de l'armoire, pour faciliter le guidage des câbles de connexion.

Postérieurement, l'armoire sera équipée de panneaux enfichables, qui ne sont pas présentés avec elle; cependant ses caractéristiques techniques permettent également le montage d'autres appareils et équipements de réseau ou de circuits d'alimentation et de distribution électriques.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 a) du Chapitre 94) et 6. 304.78.2014.2



9403.2000

Armoires en acier

munies d'une porte à l'avant, présentées vides (dimensions: hauteur de 250 mm à 1800 mm; largeur de 250 mm à 1000 mm; profondeur de 150 mm à 300 mm). Ces armoires sont conçues pour être accrochées à un mur ou montées sur une surface plane et sont équipées d'une serrure spéciale, d'une plaque métallique permettant de fixer des appareils électriques, d'un couvercle destiné aux conducteurs d'entrée/de sortie, d'une goupille de mise à la terre, de joints, etc.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 94) et 6. 710108.14.2018.3



9403.2000

Armoires en acier inoxydable

munies d'une porte à l'avant, traitées avec un revêtement anticorrosion et présentées vides (dimensions: hauteur de 250 mm à 1200 mm; largeur de 250 mm à 800 mm; profondeur de 150 mm à 300 mm). Ces armoires sont conçues pour être accrochées à un mur ou montées verticalement sur une surface plane et sont équipées d'une serrure spéciale, d'une plaque métallique permettant de fixer des appareils électriques, d'un couvercle destiné aux conducteurs d'entrée/de sortie, d'une goupille de mise à la terre, de joints, etc.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 94) et 6. 710108.14.2018.6



9403.2000

Comptoir de caisse

en aluminium, d'une longueur de 210 cm et doté d'une bande transporteuse, conçu pour accueillir une caisse enregistreuse, du type utilisé dans les magasins et supermarchés.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.31.2014.2



9403.2000

Éléments en tôle d'acier

pour l'étalage des marchandises dans les magasins composés d'un socle généralement muni de molettes de réglage permettant d'assurer la stabilité de l'ensemble, d'un dos (élément mural) ou d'une paroi centrale (élément dit "gondole" comportant une rangée d'étagères de part et d'autre de cette paroi) et d'un nombre variable de tablettes réglables ou d'autres dispositifs de présentation (grilles, bacs, etc.), conçus pour être posés sur le sol. 615.102.1987.2

9403.2000

Meuble audio/vidéo de sol

(hauteur totale: 180 cm) sur roulettes, aussi appelé "chariot pour TV à profil élargi", principalement en acier. Le meuble est présenté non assemblé et sans l'écran plat. Il est conçu pour recevoir un écran plat de maximum 42 pouces (106,7 cm) pouvant peser 68 kg.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 94), 2 a) et 6. 304.39.2016.2



9403.2000

Meuble audio/vidéo de sol en aluminium

(dimensions (H x L x l): 195 cm x 89 cm x 69 cm) sur roulettes, aussi appelé "chariot de conférence pour TV". Le meuble est présenté non assemblé. Il est destiné à être utilisé dans les salles de conférence, les salles de classe, les salles de réunion, les salles de formation, les salons commerciaux, les événements promotionnels, etc.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 94), 2 a) et 6. 304.38.2016.2



9403.2000

Lit Boxspring

démonté, emballé dans plusieurs cartons, constitué:

- de deux cadres/supports ainsi que de deux caissons de lit, en bois, recouverts d'un tissu de fibres textiles, avec des pieds en bois, emballés dans deux cartons (un cadre/support et un caisson par carton);
- de deux matelas (un matelas par cadre/support), avec des ressorts spiraux, recouvert d'un tissu de fibres textiles (même tissu que les cadres et la tête de lit), chaque matelas emballé dans un carton séparé;
- d'un surmatelas en fibres synthétiques, avec une âme en mousse à froid, emballé dans un carton;
- d'une tête de lit en bois, rembourrée et recouverte d'un tissu de fibres textiles (même tissu que les cadres/supports);

proposé à la vente, vendu et fourni exclusivement comme un tout (ensemble).

Application de la règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 2 a).
311.21.336.2019.3

9403.5000**Assortiment**

composé d'une table carrée (76 cm x 76 cm) en bois plein et deux chaises assorties en bois revêtues d'un tissu plaid, conditionné dans un seul carton pour la vente au détail. La table et les chaises sont présentées à l'état non monté.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1, 2 a), 3 c) et 6. 304.43.2007.2

**9403.6000**

Chevalet en forme de A

à trois pieds, deux à l'avant et un à l'arrière, conçu pour être posé sur le sol. Lorsque le montant vertical est entièrement déployé, le chevalet présente une hauteur maximale de 2,28 m (pour une hauteur minimale de 1,67 m) et peut soutenir des articles tels que des toiles, des peintures ou des tableaux noirs d'une hauteur pouvant atteindre 1,27 m.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du chapitre 94) et 6. 710108.2.2016.3



9403.6000

Siège et boîte de rangement

constitué d'un tissu ou d'un tricot porteur simple composé principalement de fibres synthétiques, côté extérieur recouvert de plastique alvéolaire avec gaufrage imitant le cuir, imprimé, en forme de parallélépipède, d'une surface au sol d'environ 28 x 28 cm et d'une hauteur d'environ 30 cm, parois latérales et sol avec inserts rigides en panneaux de fibres de bois, avec couvercle rembourré amovible avec insert rigide constitué d'un panneau de fibres de bois, à bord renforcé, pliable, rembourré de nontissé en filaments synthétiques; pour poser au sol et pour utilisation en tant que siège ou en tant que boîte de rangement. 3194.1.2016.2



9403.6000

Table

pour le découpage du verre, constituée par une infrastructure en fer pourvue de roulettes orientables, d'un dispositif de levage hydraulique incorporé et d'un plateau de table fait d'un panneau de bois contre-plaqué uni, recouvert de feutre, et muni de billes mobiles permettant la manipulation des feuilles de verre. 594.35.1987.2

9403.6000

Armoire en matières plastiques

munie d'une porte à l'avant, présentée vide (dimensions (hauteur x largeur x profondeur): 200 mm x 300 mm x 130 mm). L'armoire est conçue pour être accrochée à un mur ou montée verticalement sur une surface plane. Elle est destinée à l'extension ou à la distribution de câbles et peut également être utilisée comme boîtier à compteur. Elle résiste aux agents chimiques, à la chaleur et aux rayonnements ultra-violet (UV).

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 94) et 6. 710108.14.2018.9



9403.7000

Armoire en matières plastiques

munie d'une porte transparente à l'avant, présentée vide (dimensions (hauteur x largeur x profondeur): 500 mm x 700 mm x 250 mm). L'armoire est conçue pour être accrochée à un mur ou montée verticalement sur une surface plane. Elle est destinée à l'extension ou à la distribution de câbles et peut également être utilisée comme boîtier à compteur. Elle résiste aux agents chimiques, à la chaleur ainsi qu'aux rayonnements ultra-violet (UV).

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 2 du Chapitre 94) et 6. 710108.14.2018.12



9403.7000

Trotteur en matières plastiques

pour bébés, pourvu d'un cadre à armature pliable en tubes d'acier monté sur huit roulettes. Il est mobile et comporte un siège formé d'une pièce d'étoffe dans laquelle ont été pratiquées deux ouvertures pour laisser passer les jambes du bébé et d'une table sur laquelle sont fixés des jouets. Il est destiné à faciliter l'entraînement à la marche des bébés en toute sécurité.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.80.2003.2



9403.7000

Vitrine (petite serre)

pour la germination et la culture de plantes ou de légumes; construction hexagonale se composant d'un cadre de profilés en matières plastiques, d'un sol en matières plastiques et de parois latérales en plaques acryliques translucides et miroitantes; d'une hauteur totale de 1,4 m et d'une largeur d'env. 45 cm, dépourvue de dispositif électrique ou technique, se posant sur le sol. 594.19.1995.2

9403.7000

Boîte de rangement

constituée d'un tissu résistant en matière textile synthétique, avec face intérieure enduite de matière plastique perceptible à l'œil nu, double couche, de forme cubique présentant les dimensions suivantes: 35 x 35 x 35 cm, avec fond rigide constitué d'un panneau de bois recouvert de tissu sur lequel sont fixés quatre pieds d'environ 1,5 cm de hauteur, bord supérieur renforcé par une armature en fil de fer, livrée avec 4 baguettes en matière plastique à insérer (de haut en bas), destinées à fixer (rigidifier) les arêtes de la boîte, munie de 2 poignées cousues, utilisée comme boîte de rangement dans le ménage (jouets, journaux, livres, accessoires de vêtements, etc.), destinée à être posée sur le sol.

Voir aussi la décision "Boîte de rangement", n° 6307.9000.

3161.35.2007.7



9403.8900

Moïses

en osier écorcé et tressé, montés sur un bâti de bois peint, à roulettes, avec rideau. 594.36.1987.2

9403.8900

Poignées

de meubles, en bois massif laqué. 594.37.1987.2

9403.9100

Châssis

constitué de deux colonnes avec des pieds ou de quatre pieds de table et d'une traverse ou d'un cadre en métaux communs, même réglable en hauteur, destiné à être vissé ou autrement relié à un plateau de table, à l'état démonté, conditionné pour la vente au détail. 3194.3.2015.2

9403.9900

Parois latérales de tiroir munies de rails

conçues pour l'installation d'un tiroir coulissant. Chacune des parois est constituée par un profilé métallique à double paroi muni d'une base avec des rainures et des échancrures. Ces rainures et ces échancrures sont conçues pour loger les rails, la devanture, la partie arrière et le fond du tiroir.

Les parois sont présentées avec leurs rails, et des pièces et armatures de fixation et de clipsage pour le montage du tiroir au meuble de destination.

Les parois sont fabriquées dans des dimensions spécifiques, et sont utilisées avec d'autres parties pour former des tiroirs de meubles; comme par exemple, des caissons, armoires, bureaux, commodes ou tables à tiroirs.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.9.2019.3



9403.9900

Matelas

en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, obtenus par moulage en forme ou consistant en plaques simplement découpées de forme carrée ou rectangulaire, non recouverts, offrant les dimensions des matelas (normaux ou doubles) usuels, c.-à-d.: pour adultes 180-200 cm long., 80-190 cm larg., 7-20 cm ép.; pour enfants 140-150 cm long., 70-80 cm larg., 7-20 cm ép. (autres dimensions: régime de la matière constitutive). 594.38.1987.2

9404.2100

Couverture pour chien

confectionnée de forme rectangulaire, constituée d'une surface de couchage en tricot peluche de fibres textiles synthétiques, rembourrée, pourtour du dessus muni d'une bande d'environ 7 cm de largeur rembourrée, piquée, imitant le cuir, revers constitué d'un tissu de fibres textiles synthétiques à picots antidérapants empêchant la couverture de glisser, servant de couche pour chien.

Il s'agit d'un article rembourré similaire à un article de literie. Il peut être comparé à une couette. *Les produits en matières textiles similaires à des corbeilles, c'est-à-dire les coussins ou couvertures pour animaux présentant sur le pourtour un bourrelet rembourré surélevé ou un bord surélevé et par conséquent une surface de couchage surbaissée ne sont plus considérés comme des couvertures ou des coussins du numéro 9404 (classement dans la section XI selon la matière et l'état).*

3161.7.2014.3

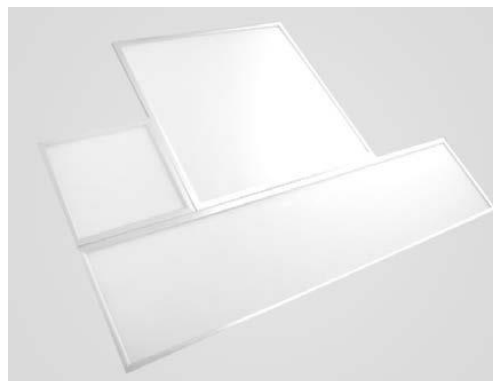


9404.9000

Panneaux lumineux LED

qui sont des produits d'éclairage disponibles en tailles 1 x 1 pieds, 2 x 2 pieds, 1 x 4 pieds et 2 x 4 pieds encastrables dans un faux-plafond à panneaux. Ces panneaux LED sont sertis dans un coffret fait d'aluminium anodisé ou de métal et sont équipés d'une lentille prismatique acrylique alimentée par une source de courant constant à basse tension. Ils s'accompagnent d'un câble électrique qui permet le raccordement à une prise de courant ou directement sur le secteur. Ces lampes sont conçues pour une fixation sur un faux-plafond à grille et sont munies d'attaches sur leurs quatre côtés ainsi que de capuchons de connexion pour le câblage. A l'importation, ils sont prêts à l'emploi et sont présentés sans le matériel de fixation.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.19.2018.3



9405.1100

Lampe en cristal de sel

fabriquée à partir d'un bloc de cristal de sel naturel taillé grossièrement (cristal de sel [chlorure de sodium]), fixé sur un socle plat en bois au-dessous duquel une ouverture cylindrique permet l'introduction du dispositif électrique (ampoule), présentée au dédouanement avec le dispositif électrique.

(régale des sels)

N.B.: présentée au dédouanement sans dispositif électrique: 9405.9900

3194.29.2004.2

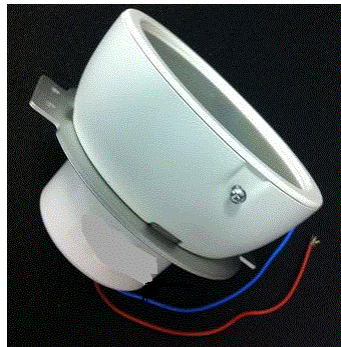
9405.2100/
2900

Appareil d'éclairage à diodes émettrices de lumière (LED), de type "spot"

monté dans un boîtier en aluminium usiné auquel est fixée une plaque de montage et muni d'un système intégré de gestion thermique. Huit diodes émettrices de lumière sont montées sous la lentille optique de l'appareil: trois LED rouges et cinq LED jaunes, ainsi qu'un dispositif de commande électronique.

Le produit ne comporte pas de culot à vis de type Edison ni de connecteur standard à deux broches. Deux fils conducteurs en cuivre (phase et neutre) ressortent de l'arrière de la base en vue de connecter le module à une source d'alimentation.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.92.2015.2



9405.4200

Barres lumineuses

pour 24 V, 4 W, pour intérieur, blanc froid. Les barres lumineuses sont des produits d'éclairage modulaires pouvant être connectés entre eux qui se composent de 18 LED alignées sur leur longueur. Les barres lumineuses sont dotées d'un boîtier rigide (coffret). On peut connecter entre elles de bout en bout jusqu'à 16 de ces barres, par liaison directe ou grâce à un câble de liaison. Les produits sont présentés sans la boîte de dérivation 24 V et sans le circuit de contrôle qui les alimente en courant. Ces produits sont utilisés, par exemple, pour l'éclairage localisé ou d'ambiance des armoires de cuisine, le rétro-éclairage et les endroits difficiles d'accès.

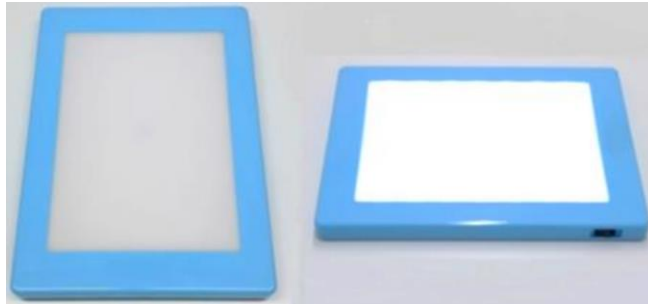
Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.19.2018.6



9405.4200

Tablette à dessin lumineuse

constituée par une table lumineuse à LED, alimentée par batterie, dont le boîtier est fabriqué en matières plastiques. La table permet à l'utilisateur de tracer le contour d'une image sur un papier à dessin aussi précisément que possible, en illuminant le papier sous lequel l'image à copier a été placée, à travers la surface de couverture translucide éclairée par une lumière à LED. Ce produit n'est équipé d'aucune grille ou trame sur la surface supérieure. Aucun accessoire d'aide au dessin ou au traçage n'y est joint. Elle peut servir à réaliser des dessins, des croquis, du scrapbooking et d'autres activités créatives telles que la calligraphie, la sérigraphie, la broderie, les paperolles, ainsi qu'à visionner des diapositives ou des négatifs. Les dimensions de la table sont: 250 mm x 340 mm x 25 mm. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 710108.35.2019.3



9405.4200

Décoration de fenêtre

en forme d'arbre de Noël, avec un motif double-face, constituée par 50 ampoules colorées montées sur un fil et fixées à un cadre qui forme le motif. Le dispositif d'éclairage peut être utilisé à l'intérieur et à l'extérieur. Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 1 u) du Chapitre 95) et 6. 710108.33.2022.3



9405.4900

Diffuseurs pour appareils d'éclairage

en albâtre, de dimensions et de formes différentes, généralement associés à des pièces de lustrerie en métal et utilisés en tant que parties d'appareils d'éclairage tels que lampadaires, plafonniers, vasques suspendues, appliques ou lustres. 304.26.1996.2

9405.9900

Silos à grain, pour la ferme

constitués par un certain nombre d'éléments circulaires de grandeur décroissante en panneaux de fibres de bois, se fixant les uns sur les autres et maintenus ensemble par des barreaux en fer; ces silos ne sont munis d'aucun dispositif mécanique ou thermique. 615.103.1987.2

9406.1000

Véranda (ou « jardin d'hiver »)

constituée d'une ossature en métal et équipée de fenêtres et de portes vitrées ainsi que d'un toit fixe. Elle se compose de trois parois, conçues pour être adossées de manière permanente à un bâtiment existant. Cette construction est faite pour résister aux intempéries. La véranda est reliée au bâtiment par une ouverture dans le mur, munie d'une porte.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 (Note 4 du Chapitre 94) et 6. 710108.56.2022.3



9406.9000

Véranda (jardin d'hiver)

constituée d'une armature en aluminium et de parois en verre, destinée à être adossée à une maison. 594.18.1989.2

9406.9000